



# Association Moruroa e tatou

Siège : 563 Boulevard Pomare

Papeete Tahiti

Tél : + 689. 460 660

E-mail : [moruroaetatou@mail.pf](mailto:moruroaetatou@mail.pf)

Site internet : [www.moruroaetatou.org](http://www.moruroaetatou.org)

B.P. 5456 98716 Pirae

Papeete 2 juin 2008

## Les anciens travailleurs de Moruroa devant les tribunaux. A Papeete, les juges s'impatientent

Lundi 2 juin, la petite salle du tribunal du Travail de Papeete était comble et les dossiers à traiter très nombreux. Pour la deuxième fois, les huit anciens travailleurs de Moruroa – ou leurs veuves puisque cinq d'entre eux sont déjà décédés – étaient convoqués pour contester le rejet de leur dossier de demande de reconnaissance de maladie professionnelle par la Caisse de Prévoyance Sociale. Pratiquement tous atteints de cancers du sang, ces membres de l'association Moruroa e tatou attendent depuis des mois que l'Etat et les employeurs reconnaissent leurs responsabilités et qu'enfin justice leur soit rendue.

Du côté de la défense des anciens travailleurs, Me Philippe Neuffer au nom de l'avocat parisien Jean-Paul Teissonnière, se déclare prêt : « *Nos conclusions ont été déposées depuis déjà deux mois, nous devons fixer au plus tôt les échéances réelles de la procédure judiciaire que nous avons engagée.* » C'était sans compter sur les avocats du Commissariat à l'Energie Atomique, de la Défense et des entreprises qui étaient venus « les mains dans les poches » pour demander un report de la procédure afin, disent-ils, « *de leur permettre de préparer leurs conclusions, de consulter des experts, d'autant que les faits sont anciens.* »

Mais la Présidente du tribunal ne s'est pas laissée impressionner par les arguments de ces messieurs qui, semble-t-il, avaient plutôt l'intention de faire traîner les choses. « *Ils attendent donc que tout le monde soit mort* », s'indigne la veuve d'un ancien de Moruroa. Finalement la Présidente tranche le débat qui se déroule en messe basse autour de la barre entre les avocats et les juges. « *Je fixe la limite du dépôt des conclusions au 15 septembre. Après cette date, conclusions ou pas, la plaidoirie aura lieu deux mois plus tard, pour un jugement en fin d'année ou début 2009.* » Le marathon judiciaire des anciens travailleurs de Moruroa est donc fixé, mais c'est probablement sans compter un appel, des demandes d'expertises et de contre-expertises. Il va falloir du courage pour tenir le rythme d'escargot de la justice.

Bien sûr, à Moruroa e tatou, on s'impatiente aussi. « *Ils sont huit aujourd'hui. D'autres dossiers d'anciens travailleurs sont en cours d'examen à la Caisse de Prévoyance Sociale et chez nos avocats, déclare John Doom. Mais aujourd'hui, c'est une première satisfaction de constater que les juges apparaissent aussi impatients que nous.* »

De son côté, Roland Oldham, président de Moruroa e tatou, doute de la bonne volonté des « défenseurs de l'Etat » : « *Il y a longtemps que leurs conclusions sont déjà prêtes. Toutes leurs expertises et contre-expertises ont été déposées contre les vétérans devant les tribunaux de Métropole... Mais leur problème aujourd'hui, c'est que ça n'a pas marché ! Les juges de Métropole ont donné raison aux vétérans et condamné l'Etat. Reste à espérer que les juges de Papeete ne feront pas exception !* »

**Association Moruroa e tatou**